Veille informative pour la conférence de rédaction Etoile du 11 juin 2019

Apprentissage

Le financement des CFA pendant la période de transition pose encore question : Le ministère du Travail se donne encore un peu de temps pour statuer sur l'entrée en vigueur des niveaux de prise en charge définis par les branches pour les contrats d'apprentissage sous convention régionale toujours en cours après 2019. Ce sujet fait partie des nombreuses problématiques auxquelles sont confrontés les directeurs de centres de formation d'apprentis (CFA).

+ **question du financement de la formation des apprentis sous contrat d'apprentissage avec des employeurs publics** : la loi du 5 septembre 2018 et les décrets d'application ne prévoient aucune disposition pour le secteur public. Un article du code du travail prévoit que les employeurs publics prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les CFA qui les accueillent. Cf. courrier Région du 23 mai 2019

Compétences qualifications

Adopter une logique de blocs de compétences pour construire les certifications professionnelles : Depuis le 1er janvier 2019, une certification doit être structurée en blocs de compétences pour être enregistrée au RNCP. Cette exigence impose une nouvelle ingénierie de certification et ouvre des opportunités. Des enjeux développés lors de la matinée d'actualité organisée par Centre Inffo le 6 juin.

Handicap

Réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : publication des décrets : Trois décrets publiés au JO du 28 mai 2019 mettent en œuvre la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés opérée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Offre formation

Des parcours de formation plus souples grâce aux blocs de compétences : Les certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) doivent désormais être structurées en blocs de compétences. Cette obligation issue de la loi « Avenir professionnel » fait bouger les lignes du côté des organismes certificateurs comme des prestataires de formation. Explications avec Valérie Hellouin, consultante sénior en ingénierie et politiques de formation, de Centre Inffo.

Orientation

Le conseil en évolution professionnelle :
Le conseil en évolution professionnelle, un nouveau métier ? *Céreq Bref n° 377 mai 2019*
Professionnalités, systèmes d'acteurs et territoires : quels effets du conseil en évolution professionnelle ? *Céreq Etudes n° 22 mai 2019*

L'État et les Régions formalisent un cadre national de référence pour l'information et l'orientation des publics scolaire, étudiant et apprenti : Il précise leurs missions respectives et énonce les principes communs pour une meilleure cohérence des interventions en matière d'orientation et d'information.

Politique régionale

Les régions reçoivent 2,2 millions d'euros pour compenser le transfert de services formation au 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, soit une cinquantaine d'équivalents temps pleins. La répartition de ce montant entre les régions est précisée dans un arrêté du 10 mai 2019.

Réforme formation

Opérateurs de compétences : modification de plusieurs arrêtés d'agrément : Des arrêtés publiés au JO du 1er juin 2019 modifient les arrêtés d'agréments de plusieurs opérateurs de compétences.